



MARIA VALORISATION

VALORISATION DECHETS
Papiers, cartons, Bois
Ferraille et tous métaux
Enlèvement à domicile

LOCATION
Compacteurs
Bennes à Déchets
7 à 30 M3

6 avenue du Bois Vert

31120 PORTET SUR GARONNE

Téléphone 05.62.876.600

Télécopie 05.62.876.601

Facturation 05.62.876.607

factures-clients@maria-valorisation.fr

CLINIQUE SAINT ORENS

Chez Take a waste

24 rue de Clichy

75009 PARIS

Facture 12230342

N° SIRET Client : 332 616 473 00028

N° TVA : FR52332616473

PORTET-sur-Garonne le 31/12/2023

Désignation	Qté	U	Px unitaire	Montant HT
Attention : augmentation de 15 euros HT par tonne sera appliquée sur le déchet à partir de Janvier 2024 (hausse TGAP et exutoires)				
DEPOT				
12 AVENUE DE REVEL				
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE				
Période de Location du 01/12/2023 au 31/12/2023				
Location Mensuelle Benne fermée 30m ³ / Traitement des archives à la tonne	1,00	U	120,5000	120,50
Location Mensuelle Compacteur 20m ³ / Traitement du DAE à la tonne	1,00	U	578,0000	578,00
Location Mensuelle Benne fermée 10m ³ / Achat du carton à la tonne indexée sur la mercuriale 1.05, tarif de référence Février	1,00	U	65,5000	65,50
Location mensuelle Container 770 L à l'unité	10,00	U	9,2000	92,00
Location mensuelle Caisson fermée	1,00	U	120,5000	120,50
Bon N°: 12231785 du 13/12/2023				
Rotation Benne fermée 10m ³	1,00	U	118,0000	118,00
Frais de mise en balle	220,00	kg	0,0250	5,50
Bon N°: 12232796 du 20/12/2023				
Depot Benne 7m ³	1,00	U	90,0000	90,00
Bon N°: 12232795 du 21/12/2023				
Rotation Compacteur 20m ³	1,00	U	184,0000	184,00
Traitement du DAE à la tonne	4 870,00	kg	0,1800	876,60
Bon N°: 12233542 du 29/12/2023				
Rotation Benne fermée 10m ³	1,00	U	118,0000	118,00
Frais de mise en balle	200,00	kg	0,0250	5,00

Frais de Gestion: 2,00 €

Base	Taux	Montant	Total HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
2 375,60	20,00	475,12	2 375,60	2 850,72	0,00	2 850,72

Conditions de règlement : Virement

TVA payée sur les débits

Echéance au 31/01/2024

Page: 1/ 1

IBAN : FR76 1005 7195 5200 0525 4870 137 CMCIFRPPXXX

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose livrée et de résoudre le contrat. En cas de paiement anticipé aucun escompte ne sera accordé.

"En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros".